

LE DÉVELOPPEMENT DE L'ENGAGEMENT ET DE LA PARTICIPATION DES JEUNES EN EUROPE

- SYNTHÈSE DE L'ÉTUDE -

Si à l'échelle de l'Union européenne (UE) l'engagement et la participation des jeunes à l'espace public sont reconnus comme des principes cardinaux, qu'en est-il au sein de chaque pays ? Les conceptions de la jeunesse sont-elles les mêmes d'un pays à l'autre et cela a-t-il une influence sur les modalités d'engagement des jeunes ?

Cinq ans après une étude portant sur les spécificités des associations de jeunes dirigées par des jeunes qui avait souligné l'importance de celles-ci dans la formation de futurs acteurs engagés, Animafac et le Mouvement Rural de Jeunesse Chrétienne (MRJC) ont souhaité s'interroger sur le développement des initiatives d'engagement portées par les jeunes et les conditions qui leur sont favorables. C'est de cette question commune que découle cette étude portant sur le développement de l'engagement et de la participation des jeunes en Europe.

La participation des jeunes : un enjeu européen sans définition commune

Deux textes clefs permettent de mieux cerner les contours de la conception de l'engagement et de la participation des jeunes à l'échelle européenne.

La Charte européenne révisée de la participation des jeunes à la vie locale et régionale adoptée par le Conseil de l'Europe en 2003, à destination principalement des collectivités souligne l'importance du **développement de la participation des jeunes à l'espace public, c'est-à-dire de leur droit à prendre part et avoir une influence sur les décisions qui les concernent ainsi que la société dans son ensemble**. Elle insiste sur le fait que **la participation ne saurait se limiter au vote, mais qu'elle doit pouvoir s'exercer dans des lieux multiples** et reconnaît un rôle particulier en ce sens aux projets associatifs portés par les jeunes, pour permettre d'avoir un impact positif sur la société et d'être des acteurs sociaux au sens plein du terme.

La Méthode ouverte de coordination dans le domaine de la jeunesse (MOC) adoptée en 2009 par le Conseil de l'Europe traite de tous les aspects relatifs à l'orientation des politiques de jeunesse des pays de l'UE. Elle accorde une place importante aux questions d'engagement et de participation, faisant même de la « participation [des jeunes] à la vie de la société » un de ses principaux objectifs. Là encore, **l'engagement ne se limite pas à la participation électorale, mais doit pouvoir s'appuyer sur un rôle important des organisations de jeunes**, lesquelles, en plus d'un rôle dans l'éducation à la citoyenneté, se voient accorder de nombreux autres rôles : aide à l'insertion, contribution au développement personnel et à la formation, construction de liens de solidarité. **Le soutien à l'engagement et à la participation revêt donc un rôle central dans la construction des politiques de jeunesse**, sans trouver cependant de définition claire dans les documents cadres européens, laissant ainsi le champ libre aux pays dans leur interprétation et adaptation à leur contexte national.

Extraits de la Charte européenne révisée de la participation des jeunes à la vie locale et régionale

Participer et être un citoyen actif, c'est avoir le droit, les moyens, la place, le soutien voulu pour participer aux décisions, influencer sur elles et s'engager dans des actions et activités de manière à contribuer à la construction d'une société meilleure.

Préambule

42. [...] La participation ne prend tout son sens que si le rôle des jeunes est reconnu dans les partis, les syndicats et les associations, et si l'on s'efforce de favoriser la création d'association par et pour les jeunes

52. Au travers de leurs aspirations et leurs souhaits, les jeunes ont de nombreuses idées qui peuvent se concrétiser dans des projets et des réalisations locales profitables à tous. Bien accompagnés, ces projets, avec leur train de réussite et d'échecs, peuvent également aider les jeunes à développer leur sens des responsabilités et leur autonomie, et à devenir aussi des acteurs sociaux. [...]

Articles

Des visions opposées de la jeunesse : l'impact des modèles d'Etat-providence

Partant du principe que « **la définition de la population 'jeunes' apparaît très liée aux fondements des régimes d'État-providence et à l'organisation originelle des systèmes de protection sociale** », Patricia Loncle et Virginie Muniglia distinguent quatre régimes de transition de la jeunesse à l'âge adulte, lesquelles font apparaître **différentes conceptions de la jeunesse**¹.

Des jeunes nordiques plus autonomes et engagés

L'exploration des différentes données statistiques européennes fait ressortir que de manière systématique, **les pays du Nord de l'Europe sont ceux où les jeunes s'engagent le plus et participent le**

plus à la vie publique. Ces données laissent ainsi entendre qu'**une politique jeunesse reposant sur la confiance faite aux jeunes dans la construction de leur autonomie est également favorable à une plus grande confiance en retour envers les pouvoirs publics et la société,** qui se traduit par une participation et des engagements plus importants.

Fort de ce premier enseignement, il n'est cependant pas possible de se restreindre à une échelle macroscopique pour comprendre les ressorts favorables à l'engagement des jeunes, d'autant plus que les autres modèles pointent des disparités selon les pays (on observe par exemple aux Pays-Bas des taux d'engagement des jeunes bien plus forts qu'en France et en Allemagne).

Il importe alors de prêter attention aux structures et dispositifs nationaux et locaux relatifs à l'engagement des jeunes (cf. encadré). Dans le cadre de l'étude, nous nous sommes concentrés sur les pays européens suivants : Allemagne, Finlande, Italie, Pays-Bas.

Favoriser l'implication des jeunes : l'enjeu central de la confiance

Au-delà de l'influence exercée par les modèles étatiques sur les politiques de soutien à l'engagement des jeunes, il importe de **mesurer le degré de confiance accordée aux jeunes dans le développement d'initiatives d'engagement.** Le développement d'une plus grande confiance doit permettre une implication plus active, laquelle est corrélative à l'engagement.

Il est possible pour cela de s'appuyer sur le modèle d'« échelle de participation » établi par Roger Hart, qui distingue huit degrés depuis la simple participation décorative jusqu'au montage de projets impulsé directement par les jeunes². Sans hiérarchiser ces différents degrés, chacun pouvant jouer un rôle spécifique, **il s'agit de comprendre comment se développe et s'encourage un goût de l'engagement pour les jeunes à travers les projets et dispositifs qui leur sont destinés.**

À ce titre, deux sujets doivent nous interpeller. Le premier est le différentiel plus important en France que pour les autres pays de notre échantillon entre l'adhésion à une association et la participation active au sein de celle-ci, par exemple au travers de la réalisation d'une mission bénévole. **Cette plus faible participation active dans les structures associatives en France** peut-être un élément explicatif de la spécificité de la question des associations de jeunes dirigées par des jeunes, qui est posée en France.

Le second est la question, présente partout en Europe, de **la reconnaissance des nouvelles formes d'engagement, plus informelles et spontanées,** afin d'en comprendre les ressorts et de leur donner toute leur place dans la construction d'un parcours d'engagement tout au long de la vie.

Pour répondre à ces enjeux, et en vue de développer une plus forte participation des jeunes, plusieurs pistes nous semblent devoir être explorées, à l'appui d'exemples d'initiatives et de dispositifs existant en Europe.

	« Régime universel »	« Régime libéral »	« Régime centré sur l'emploi »	« Régime sous-protecteur »
Pays concernés	Danemark, Suède	Royaume-Uni, Irlande	Allemagne, France, Pays-Bas	Espagne, Italie, Portugal
Accès aux droits sociaux	Accès au système de protection sociale pour tous dès 18 ans	Accès aux droits sociaux dès 18 ans, mais avec un faible niveau de protection	Pas d'accès universel aux droits sociaux, mais mécanismes compensatoires à destination des jeunes	Pas d'accès universel aux droits sociaux et faible niveau de protection pour les jeunes
Situation de la jeunesse	Confiance dans la capacité des jeunes à construire leur autonomie, jeunesse présentée et vécue comme une expérimentation de soi.	Injonction très marquée à se prendre en charge rapidement par l'accès à une autonomie financière.	Inscription dans un système scolaire hiérarchisant et sélectif, qui incite à trouver sa position dans la société.	Transition vers l'âge adulte, décohabitation et donc accès à un foyer autonome plus tardifs qu'ailleurs.

Développer la participation des jeunes : des pistes à explorer

■ Favoriser l'émergence de structures nationales de jeunesse gérées par les jeunes et dotées d'un rôle politique de conseil et/ou de codécision.

Il existe aux Pays-Bas, en Italie et en Finlande **des conseils nationaux de jeunesse directement gérés par les jeunes et associations de jeunes**. Le cas d'Allianssi en Finlande est particulièrement intéressant : composé de 118 organisations, il joue un rôle important de consultation auprès des autorités et cogère directement certains programmes, notamment ceux de mobilité internationale. Les associations nationales de jeunes en Finlande peuvent par ailleurs s'appuyer sur une définition légale qui leur permet de jouer un rôle actif et reconnu dans l'élaboration et le soutien aux politiques relatives à l'engagement des jeunes.

■ Favoriser la création de dispositifs visant à promouvoir la participation des jeunes dans leur territoire

De nombreux dispositifs visent à **favoriser la participation des jeunes à la prise de décision dans leur municipalité**. On peut ainsi mentionner Ruuti à Helsinki ou encore le projet PICA à Rome qui propose des formations pour offrir aux jeunes les compétences sociales nécessaires à une participation active. Aux Pays-Bas, la Jong Lokaal Bokal est un trophée qui récompense les municipalités les plus impliquées dans le développement de la participation des jeunes.

■ Favoriser la promotion de l'engagement et de la participation dans les établissements d'enseignement

L'école est un lieu privilégié pour à la fois inciter à l'engagement mais aussi **rendre effective la par-**

ticipation à la vie de la société. Outre les campagnes de promotion de l'engagement menée dans tous les établissements scolaires en Europe, deux initiatives spécifiques peuvent être citées. En Finlande, les écoles sont encouragées à mettre en place des **groupes de discussion à l'école**, lesquels peuvent nourrir le portail national de la démocratie numérique (www.valtikka.fi) ou servir de support à la session du Parlement des jeunes. Aux Pays-Bas, depuis 2006, les écoles peuvent mettre en place des **programmes d'action communautaire**. D'une durée de trois mois, ils s'inscrivent dans le cursus de formation des jeunes qui y prennent part et s'y investissent dans une mission d'intérêt général.

■ Favoriser la reconnaissance du volontariat et en faire un levier de la construction d'un parcours d'engagement.

L'Allemagne a un programme de **soutien au volontariat** très développé. Celui-ci fait l'objet d'une loi spécifique et se décline sous plusieurs modes (volontariat écologique, culturel, international...). Être volontaire permet de bénéficier de tarifs réduits sur le train ou encore de se voir réserver une place à l'université, le temps d'effectuer son volontariat.

■ Favoriser la création de médias et canaux d'information gérés par les jeunes et permettant l'expression de leurs opinions.

Le **développement de l'information pour les jeunes par les jeunes eux-mêmes** donne lieu à la création d'associations gérées par les jeunes, dédiées à ces missions. On peut citer parmi elles la *Jugendpresse Deutschland*. En Finlande existent des forums nationaux, tels *Nuorten Aani* ou *Aloitekanava*, qui permettent la diffusion d'articles écrits par des jeunes ainsi que l'expression de leurs idées pour améliorer leur environnement.

¹ Patricia Loncle et Virginie Muniglia, « Les catégorisations de la jeunesse en Europe au regard de l'action publique », in Informations sociales, « Politiques de la jeunesse en Europe », 2011/3 n°165-166, Paris, pp. 120-127

² Les huit degrés de participation désignés par Roger Hart sont : la manipulation, la décoration, la participation symbolique (ces trois premiers degrés relèvent de la non-participation), l'information et délégation de fonctions, la consultation et information, l'initiative des adultes mais partage de la décision avec les jeunes, l'initiative et direction des jeunes, la prise de décision commune.
